

Domaine Public

DP

987

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand

15 mars 1990

Vingt-septième année

Le système en crise

Quand M^{me} T., une des premières personnes à avoir pu consulter sa fiche, est revenue des bureaux du Ministère public, elle était complètement bouleversée. Elle a en effet travaillé pour une organisation nationale de jeunesse. Pendant les années huitante, elle a ainsi organisé des échanges avec des pays de l'Est, travail qu'elle fit avec quelque appréhension à cause de l'antipathie profonde qu'elle a toujours éprouvée à l'égard des systèmes communistes. Mais la caution du Département fédéral de l'intérieur, qui cherchait à développer par ce biais les «mesures de confiance» prévues par la Conférence d'Helsinki, l'a rassurée. Ce qui plaisait au Département de l'intérieur n'était cependant pas du goût du Ministère public et la police politique ne se contenta pas d'enregistrer les contacts de Mme T. avec les organisations de l'Est; elle prit aussi des notes sur sa vie privée, jusqu'à la couleur de sa nouvelle Fiat Panda.

Ces prochains mois, beaucoup des cent-cinquante mille personnes qui ont demandé à consulter leur fiche vont vivre la même expérience que M^{me} T. Et parmi elles, il y en aura des milliers qui sont de simples citoyens, engagés pour la cause publique.

La police politique a doublement abusé de ce système de milice tant adulé. D'une part, elle a créé un climat de méfiance à l'égard de celles et ceux qui se sont engagés dans des activités politiques, en faveur de la démocratie, et qui pourraient bien se détourner de cet Etat qui les a déçus. D'autre part, en s'appuyant sur des renifleurs volontaires, la police a utilisé le système de milice pour faire surveiller des citoyens par d'autres citoyens.

Nous sommes donc face à une crise d'Etat. Cela devrait signifier que la situation est grave... Nous risquons cependant de passer à côté du vrai problème à cause d'une analyse insuffisante. Car si dans un système politique majorité/opposition il y a toujours un responsable facilement identifiable et remplaçable, dans une structure de concordance où toutes les tendances politiques importantes participent au gouvernement, l'identi-

fication et le remplacement «du» responsable est impossible. Comme chacun est responsable, personne ne l'est vraiment — sauf le système. Il est donc ambigu de parler de crise d'Etat, cette expression étant utilisée pour cacher ou pour nier des responsabilités.

Il est vrai que durant les cent ans d'existence de la police politique, il y a eu des menaces extérieures qui font comprendre une bonne partie de ses activités de surveillance. Cependant, il y a une seule constante depuis 1890, année où Bismarck a demandé la surveillance des travailleurs allemands en Suisse; c'est que la police politique a toujours servi, sous le prétexte de la sécurité de l'Etat, à distinguer deux classes: l'une bourgeoise, digne de confiance, et l'autre non bourgeoise, méritant surveillance.

Nous, la gauche traditionnelle et non traditionnelle, les écologistes, les féministes, les intellectuel-le-s, activistes ou simples pékins qui ne faisons pas partie de la bonne société suisse, nous en avons assez d'être considérés comme des citoyens de deuxième classe. Les libertés et les droits fondamentaux sont les mêmes pour tous et toutes. La majorité bourgeoise doit maintenant intégrer cette évidence. Il faut aussi abandonner la pratique pervertie du jeu de la concordance qui consiste à faire participer la gauche sans lui accorder une influence proportionnelle.

Si crise il y a, c'est une crise politique, une crise de décision; la majorité bourgeoise doit choisir entre deux traditions devenues incompatibles: soit une seconde époque de police politique, soit la poursuite de la participation gouvernementale de la gauche. Cette dernière ne peut désormais plus se faire que dans un Etat qui renonce à toute discrimination politique. On ne peut imaginer autre chose après avoir entendu René Felber s'exprimer à la télévision (dans l'émission *Table ouverte* consacrée à l'Europe) lui qui, jusqu'à maintenant, est le seul membre du gouvernement à avoir trouvé les mots appropriés pour parler de ce qui est d'abord une crise politique, puis une crise institutionnelle. WL

La fin de l'Histoire est encore loin

(jd) «On a gagné!» Face aux bouleversements qui secouent l'Europe orientale, nombre de politiciens et de gazettes ne résistent pas au triomphalisme: le capitalisme a vaincu le communisme.

Tout faux, rétorque Beat Kappeler dans la *Tagwacht* du 23 février dernier: si le système communiste est à l'agonie, le capitalisme l'a précédé dans la tombe il y a déjà 50 à 60 ans. En effet, dès la fin de la Première Guerre mondiale, les grèves générales, les révolutions sociales-démocrates et les fronts populaires ont assuré une redistribution des revenus par l'Etat et les prémisses d'une sécurité sociale. Et la crise économique des années 30 a marqué l'irrésistible ascension de l'Etat interventionniste, régulateur de l'activité économique. Après 1945 se développe partout en Occident l'Etat-providence. Aujourd'hui c'est encore l'Etat qui tient la barre pour maintenir la capacité concurrentielle de l'économie sur les marchés internationaux, assurer le plein-emploi, l'équilibre entre les régions, développer la recherche.

Le capitalisme, comme libre jeu des forces économiques dispensées de toute responsabilité sociale, a bien vécu. La forme sociale qui s'impose aujourd'hui et qui s'est développée depuis 60 ans, c'est la société libérale, ouverte, dans laquelle ni les capitalistes ni les bureaucrates ne font la loi. Si cette société est

ouverte et vivante, c'est parce qu'elle connaît une économie mixte et un pouvoir politique partagé, la reconnaissance de droits fondamentaux qui fixent des limites à la liberté des échanges. Cette construction faite de contrôles et d'équilibres et qui a permis à tous les intérêts de s'exprimer, c'est elle qui aujourd'hui s'affirme contre le tout à l'Etat communiste, c'est elle qui, depuis plusieurs décennies déjà, a écarté le capitalisme pur et dur.

Mais dans cette société subsiste le principe du capitalisme comme accumulation de valeur par la croissance continue, avec des conséquences de plus en plus graves pour l'environnement. Et le triomphe de ce capitalisme-là a tous les aspects d'une victoire à la Pyrrhus. C'est pourquoi la fin de la concurrence entre sociétés occidentales et communistes par KO de ces dernières ne signifie en rien la fin de l'Histoire, comme a pu le prétendre récemment un auteur américain.

Reste encore à transformer le capitalisme d'accumulation en un système de production conforme aux lois de l'écologie. Reste aussi à établir ces équilibres et ces contrôles dans les rapports entre pays riches et tiers monde, et dans le tiers monde lui-même, tant il est vrai que seule la division du pouvoir politique et économique garantit la liberté et le développement. ■

(cfp) Est-on conscient que la réunification allemande est prévue dans la loi fondamentale (constitution) du 23 mai 1949 de la République fédérale allemande? L'article 23 prescrit: «La présente loi fondamentale est applicable tout d'abord dans le territoire du Pays de Bade, Bavière, Brême, Berlin (Gross-Berlin), Hambourg, Hesse, Basse-Saxe, Rhénanie du Nord-Westphalie, Rhénanie-Palatinat, Schleswig-Holstein, Württemberg-Bade et Württemberg-Hohenzollern. Pour les autres parties de l'Allemagne, elle sera mise en vigueur après leur accession.» Or, si vous ne tenez pas compte de la constitution par fusion d'un nouveau Land Bade-Wurtemberg, vous constaterez qu'un Etat al-

ALLEMAGNE Début d'unification

lemant a rejoint la Fédération depuis la proclamation de la loi fondamentale: la Sarre. En 1955, par plébiscite, ce territoire a rejeté le statut européen proposé par la France et a décidé son adhésion à la RFA, qui est devenue effective au 1^{er} janvier 1957. Le Deutsche Mark est la monnaie de la Sarre depuis le 5 juillet 1959, ce qui n'a pas posé de problèmes trop importants. Durant la période de 30 mois qui sépare 1957 de l'été 1959, près d'un milliard de marks avaient été investis pour faciliter l'intégration, mais jusqu'au dernier moment, la date exacte avait été tenue secrète. Malgré ces précautions, plus d'une centaine d'entreprises ont disparu lorsqu'elles ont été soumises à la concurrence existant en RFA. Mais le plein-emploi a été réalisé en raison de la haute conjoncture générale.

La Sarre avait déjà décidé, en 1935, de retourner dans l'ensemble germanique; il y a eu trois étapes: 1955, décision populaire de quitter l'espace économique français; 1957, intégration politique à la RFA; 1959, intégration économique. ■

ÉCHOS DES MÉDIAS

Naissance d'un nouveau périodique économique en Allemagne. Il s'agit de l'édition en allemand de *Forbes*. Plusieurs centaines de pages de texte et de publicité et l'annonce du décès du fondateur de la revue aux USA.

Libérée de la concurrence du *Blick Basel*, la *Basler Zeitung* (BaZ) publie, pendant la Muba, un supplément

intitulé *Regio-Journal*. L'intention est d'en faire plus qu'un simple supplément de circonstance.

Selon Gilles Baillod à la radio romande et dans *L'Impartial*, le mouvement social de *La Tribune de Genève* a déjà fait perdre à l'entreprise 165 pages de publicité et un montant de 1,5 à 2 millions de francs. C'était il y a une semaine. Combien maintenant où, au surplus, l'éditeur d'un hebdomadaire gratuit empêché de paraître par la grève ne manquera pas de demander des dédommagements?

Bilan satisfaisant

A lire le numéro 984, les lecteurs de *Domaine public* ont dû penser que les journalistes de la RSR étaient devenus des obsédés du chronomètre, enfermés dans leurs «modules» et à ce point obnubilés par les contraintes techniques générales qu'ils en oublieraient les principes de base du journalisme.

Je veux bien admettre que le numéro de *Funambule* que vous citez met exagérément l'accent sur les aspects mécaniques d'Info Pile, oubliant aussi que les techniques journalistiques que nous promovons n'ont pas été mises en œuvre pour elles-mêmes mais bien pour améliorer la cohérence et la qualité des bulletins d'information horaires de la Radio Suisse Romande.

Après 5 mois de fonctionnement, j'ai pour ma part le sentiment qu'Info Pile a considérablement amélioré ce qui était une faiblesse chronique de la RSR (les «flasches» dans notre jargon).

Côté contenu, cela se traduit par une sélection et une mise en page rigoureuses des informations qui nous parviennent et un recours systématique à notre réseau de correspondants en Suisse et à l'étranger qui livrent à nos auditeurs, chaque jour, une trentaine d'éclairages, de témoignages et de reportages. Du point de vue de la forme, j'affirme que la cohérence générale de notre production a été beaucoup améliorée, ce que chacun peut vérifier dans le rythme et le ton de nos bulletins qui reflètent une écriture et un style beaucoup plus «parlés» qu'auparavant.

Info Pile est repris, à des degrés divers, par les trois chaînes de la Radio Suisse Romande ainsi que par de nombreuses radios locales dites complémentaires. Ceci explique les contraintes temporaires qui ont été fixées, contraintes qui ne nous ont pas empêchés de faire preuve d'une souplesse totale lorsque les événements l'ont exigé (Europe de l'Est et Roumanie en particulier, votations fédérales du 26 novembre dernier, feuilleton des fichiers, intempéries, etc...).

(...) En ce qui concerne le Kiosque de 7h15 et la revue de presse de 8h10, il me paraît abusif de parler de «lifting». A vous lire, ces deux exercices ne mettraient en évidence que l'anecdotique et l'insignifiant et délaisseraient les analy-

ses, enquêtes ou commentaires possédant un contenu informatif ou documentaire.

Je reconnais que nous avons délibérément opté pour une différenciation marquée de ces deux rendez-vous, le Kiosque de 7h15 se bornant aux grands titres ou à l'insolite, alors que la revue de presse de 8h10 a conservé un caractère plus classique.

Il est vrai aussi que nos journalistes cherchent à mettre en évidence les caricatures ou dessins de presse qui représentent souvent le vrai ou le seul éditorial de nos quotidiens. Un observateur neutre retiendrait d'ailleurs l'extraordinaire qualité des dessinateurs de presse romands, dans les grands comme dans les moyens ou petits journaux. Enfin, notre revue de presse cherche à refléter l'ensemble de la presse romande d'actualité ce qui n'est déjà par une mince affaire vu l'abondance des titres (18 quotidiens et 2 hebdomadaires) et le temps ex-

trêmement court dont disposent nos journalistes.

Il n'y a donc aucun mépris de notre part à l'égard de *DP* ou des autres titres que vous citez, qui, à notre sens, n'ont toutefois pas leur place dans une revue de presse quotidienne.

Gérard Tschopp
rédacteur en chef de la R.S.R.

(réd) Nous persistons pour notre part à considérer qu'il y a plus de deux hebdomadaires en Suisse romande. Il ne s'agit pas de comparer la qualité des différentes publications, mais d'admettre qu'il existe, dans ce coin de pays, des gens qui font du commentaire et de l'information de valeur et qui ne travaillent ni à L'Illustré, ni à L'Hebdo.

Nous pensons qu'une revue de presse ne devrait pas se limiter à refléter ce que contiennent les hebdomadaires les plus lus, mais aussi contribuer à rendre compte de cette diversité de la presse romande. L'exclusion de la revue de presse des titres les moins populaires ne repose sur aucune sélection objective. Ou alors, que la radio publie ses critères de tri! ■

LAIT «LIGHT»

Un peu léger, M. Piot

(pi) A propos de la taxe qui frappe désormais les laits partiellement ou totalement écrémés, afin de «pénaliser» les consommateurs qui ne contribuent pas à l'écoulement du surplus de matières grasses, cette déclaration de Jean-Claude Piot, directeur de l'Office fédéral de l'agriculture: «Les consommateurs se sentent donc floués (...). Ils se plaignent de payer plus cher un produit moins riche. Cette attitude me surprend. Si les produits "light" sont plus sains que les autres, il est normal que leurs prix soient relevés. En fait, et pour suivre les règles d'une juste économie, ils devraient même se vendre plus cher [que les produits non écrémés], puisqu'ils sont meilleurs...» (L'Illustré du 7 mars).

Las! M. Piot, dans sa logique de paysan vaudois buté, confond «meilleur» et «plus sain». Que le filet de bœuf soit vendu plus cher que la saucisse à rôtir, rien à redire à cela. Mais qu'un département fédéral déplore que les Suisses

mangent trop riche, avec les dépenses de santé que cela provoque, et qu'un autre décourage les consommateurs de manger léger en les taxant, voilà qui ne joue plus.

Mais comme dit M. Piot et les vrais patriotes ne manqueront pas de s'inspirer de cette déclaration dont on se demande pourquoi il a fallu attendre 1990 pour l'entendre: «En désespoir de cause, on peut aussi consommer des produits au lait entier et compenser par un peu plus d'exercice physique.» Pourquoi ne pas pousser la logique à l'extrême, et organiser des distributions gratuites de crème double, ce qui contribuerait à l'écoulement de nos surplus de beurre et ne serait que justice, puisqu'en achetant un litre de lait écrémé, le consommateur, par la taxe, paie aussi la crème qui n'est plus dans le lait... Apparemment, au Département fédéral de l'économie publique, on a du mal à faire la différence entre le beurre et l'argent du beurre. ■

Une société malade de son béton

Après le texte de René Longet sur l'initiative Halte au bétonnage publié dans le dernier numéro, nous poursuivons aujourd'hui ce débat avec trois textes de la rédaction de DP consacrés aussi bien à cette initiative qu'à celles s'opposant à trois tronçons autoroutiers dans les cantons de Vaud, Soleure et Zurich, mais qui doivent être tranchées au niveau fédéral.

Les myopes et les presbytes

(jd) Les raisons de rejeter les quatre initiatives routières sont multiples.

Historiques et politiques: il s'agit de terminer un réseau autoroutier planifié il y a près de 30 ans et de préserver la cohérence de l'ensemble; les régions sur le point d'obtenir enfin leur tronçon comprendraient mal le refus d'une majorité populaire bénéficiant, elle, d'un réseau dense. Cette rupture de contrat risquerait de mettre en péril l'entente confédérale. Plafonner la surface routière de manière globale pourrait conduire à des conflits interminables dans un pays où les compétences en la matière sont distribuées entre l'Etat central, les cantons et les communes: qui déciderait de la désaffectation de quel tronçon pour compenser un nouvel axe? Faut-il prévoir un organisme d'arbitrage qui tranche en dernière instance? Mais alors que deviennent le fédéralisme et l'autonomie communale?

Des raisons relatives à la commodité de la circulation. Indéniablement l'autoroute améliore la sécurité du trafic; elle crée des liaisons plus directes entre les régions et allège les localités du trafic de transit, du moins provisoirement. Et le Conseil fédéral fait preuve d'une logique implacable lorsqu'il affirme: «*Il faudra continuer à construire des routes en raison de l'augmentation du trafic, de goulets d'étranglement ou de congestionnement dans les localités.*»

Bref, le sens commun se trouve sans conteste du côté des adversaires de ces quatre initiatives, qui heurtent de plein fouet le sens de la mesure et notre expérience quotidienne. Le nez sur le problème de la circulation, on ne peut que

rejeter des propositions aussi démesurées. Les myopes votent NON.

Il est une autre manière d'aborder la question, avec plus de recul. Vu d'un peu plus loin, les raisons qui militent en faveur de l'acceptation des quatre initiatives sont de poids. Et tout d'abord, cette interrogation fondamentale: est-il imaginable que se poursuive encore le développement routier selon la dialectique de l'augmentation du trafic qu'il faut bien digérer, mais dont la digestion induit aussitôt une nouvelle augmentation? Est-il acceptable d'investir des dizaines de milliards de francs pour une fluidité dont on sait qu'elle favorise la dispersion de l'habitat, le saccage des paysages, la destruction des milieux naturels et des espèces végétales et animales qu'ils abritent? Est-il raisonnable

de promouvoir la mobilité motorisée alors même que nous sommes engagés dans un vaste programme de lutte contre la pollution atmosphérique et le bruit? Ces investissements sont-ils compatibles avec la croissance qualitative prônée par le Conseil fédéral?

Face à toutes ces interrogations, les initiatives proposent de fixer collectivement des limites, non pas dans une situation de sous-équipement routier, mais dans un pays qui possède le réseau le plus dense d'Europe. On peut regretter la manière abrupte, arbitraire: pourquoi la surface au 30 avril 1986 et non pas une superficie plus restreinte ou quelque peu augmentée? Mais les données statistiques n'indiquent pas un changement des comportements individuels qui conduirait au même résultat, bien au contraire. Les enjeux dépassent de loin le seul problème du trafic: les presbytes votent OUI.

La difficulté, c'est que nous sommes tous ou presque à la fois myopes et presbytes, selon l'intérêt du moment: prêts à tirer profit d'un gain de temps, d'une liaison facilitée, mais prompts à récriminer contre l'axe routier qui joute notre logement ou qui massacre le délicieux vallon où nous nous promenions autrefois, préoccupés par l'emprise de l'automobile qui s'approprie le territoire et fait payer son tribut de nuisances, vaguement inquiets du monde que nous laisserons à nos descendants. Le résultat de ces votations sera donc une bonne indication de la vue qui prédomine en nous aujourd'hui: la courte vue des myopes ou le recul des presbytes. ■

Initiatives à gros sabots

Sur la méthode

Il y a deux manières de juger une initiative. Ou la considérer comme une initiative de tendance. Fera-t-elle bouger l'opinion, l'autorité politique? Ou examiner son libellé. Quelles seraient les conséquences précises si elle était adoptée?

Il faut choisir: exprimer un état d'esprit ou discuter un texte de loi. J'ai décidé, après beaucoup d'hésita-

tions antérieures, de les considérer toujours comme des textes de loi devant être appliqués.

A défaut, le sens premier de l'initiative se perd. On n'attend plus du peuple et des cantons une réponse claire, majoritaire; on discute pour savoir si la minorité est significative. De la décision, on glisse au sondage grandeur nature; du choix qui engage, à l'avis formulé sans responsabilité, parce que sans conséquence immédiate. Donc à cette aune.

Halte au bétonnage

Cette initiative applique à des activités humaines la loi forestière. Si on déboise, on replante ailleurs. Si on construit une route, on en désaffecte pour la circulation une autre.

Mais on ne peut traiter les hommes comme des sapins.

Les compensations se feraient par région, notion floue qui ne correspond pas aux réalités cantonales, où se prennent les décisions. D'où une épreuve de force prévisible ou une tricherie, et d'incroyables contrôles.

L'idée d'un rapport optimal entre la surface consacrée à l'habitation et ses prolongements et la surface affectée à la mobilité n'est pas en soi inintéressante. Mais sa transposition brutale dans les faits par obligation étatique est un mécanisme de pensée totalitaire. On image de la sorte un potentat (que les partisans de cette initiative me pardonnent, je ne les assimile pas; je décris la dérive d'un mécanisme de pensée) qui aurait estimé — chose en soi digne d'intérêt — que le pays ne doit pas avoir de dette extérieure ou que la démographie doit être ascendante et qui transpose l'objectif à atteindre en mesures immédiatement applicables, tel le rationnement ou l'interdiction d'un contrôle des naissances. Cette capacité d'imposer par la contrainte de la loi une idée, sortie de son contexte social, est d'essence dictatoriale.

Bien évidemment le risque est nul en Suisse puisque le peuple décide et que le peuple n'est pas fou.

Le mérite de cette initiative est de révéler, à l'état pur, une perversion politique. Le parti socialiste au lieu de faire sur cet objet, comme si souvent, du suivisme, gagnerait à analyser et à critiquer le contenu totalitaire d'un tel projet.

N1

Sur ce sujet, je sais deux choses. La route de la Broye, que je parcours souvent, est devenue un déversoir à camions. La région d'Arissoules où passera la N1 et que j'aime en promeneur est belle. Je ne tranche donc pas sans pondérer les intérêts.

Aux arguments connus de tous, j'ajouterai un rappel historique et je soulignerai ce qui, à mes yeux, est déterminant.

Le tracé, prévu dès 1961, est dicté par la géographie. Les premiers constructeurs de chemin de fer y pensèrent; pour un train à grande vitesse, les CFF y songèrent à nouveau. Seuls les intérêts de Lausanne s'y opposèrent. Aujourd'hui, la ville a intérêt à évacuer de l'autoroute de contournement tout le trafic de transit Genève-Berne.

Les Vaudois, à deux reprises, voulurent jouer fin. Ils firent front commun avec les autres cantons romands pour soutenir l'ensemble du réseau autoroutier envisagé. Forts de cet appui les Fribourgeois foncèrent dans la construction de la N12 qui aujourd'hui fait de l'ombre à la N1.

Puis, quand l'initiative Weber proposa de prévoir la possibilité de soumettre à référendum tel ou tel tronçon autoroutier, les Vaudois, sous l'impulsion du conseiller national Delamuraz, encouragèrent l'étude par une commission des tronçons contestés. Cette commission Biel prit son temps, se déclara favorable

à la N1. Alors vint l'initiative Trèfle à 4, quand bien même les Vaudois avaient repoussé une initiative cantonale dirigée contre ce tronçon. Toute ouverture a toujours été utilisée par les opposants dans ce duel de l'édrédon contre le bâton.

L'argument décisif tient à l'aménagement du territoire. Genève-Lausanne constituent dès maintenant une agglomération de dimension européenne: l'osmose entre les deux pôles se fait soit dans la zone industrielle de Gland, soit dans celle d'Ecublens. Or elle a besoin de profondeur. A la base du triangle lémanique il faut un sommet, c'est Yverdon. Mais Yverdon ne peut, sans d'excellentes communications, jouer pleinement ce rôle. D'où l'importance de la N1.

Certes, cela fera trois autoroutes à faible distance.

Mais, chacune a sa destination propre; et elles ne se rapprochent que là où se noue le faisceau. ■

Un peu d'imagination, que diable !

(pi) J'aime la rigueur avec laquelle André Gavillet aborde les initiatives. Ce sont des textes de loi qui devront entrer en vigueur, et c'est comme tels qu'il faut les discuter. Mais cette règle, appliquée dans toute sa rigueur, a le défaut d'empêcher les cris du cœur. On ne peut pas en même temps chanter les vertus de la démocratie directe, et reprocher aux groupes de citoyens organisés qui en usent de n'être pas de fins législateurs ou de ne pas parfaitement maîtriser le droit constitutionnel.

Il faut donc rester ouvert aux textes, souvent maladroits pris *stricto sensu*, qui véhiculent des préoccupations majeures. Finalement, le oui ou le non à une telle initiative doit résulter d'une pesée d'intérêts: mon oui contribuera-t-il à faire avancer une cause que je trouve bonne et, en cas d'acceptation, l'initiative permettra-t-elle de résoudre plus de problèmes qu'elle n'en créera?

J'ai répondu «non» à la seconde question pour Suisse sans armée, je répondrai «oui» aux deux pour Suisse sans béton.

Car les quatre textes sur lesquels nous

devons nous prononcer sont résolument tournés vers l'avenir; ils postulent l'abandon d'une idée dépassée — la route est synonyme de progrès et de développement — et obligeront à des recherches dont on ne pourra que se féliciter dans dix ou vingt ans. A l'image du Val-de-Travers qui a basé son développement sur celui des télécommunications après avoir amélioré ses transports publics.

Quoi qu'il en soit, il faudra bien s'arrêter un jour. Alors investissons les milliards économisés dans le béton à redonner à Henniez, à Domdidier, à Dompierre, l'âme d'un village et à «désenclaver» les régions différemment qu'en en détruisant d'autres. Car personne ne me fera croire que les Suisses manquent d'argent ou de cerveaux pour imaginer autre chose que des routes comme signes de progrès.

Plutôt que de continuer à développer une technique sur le déclin, nous devons nous attaquer à la question de la mobilité sans transports pour qu'au XXI^e siècle, l'homme puisse vivre en bougeant un peu plus intelligemment. ■

Fichiers ambigus

...Fort bien!

Il y a naturellement les naïfs, comme vous et moi, qui sont quelquefois surpris d'apprendre l'existence de fiches...

Mais les autres? Cette levée de boucliers? Ces virginités effarouchées? Sont-ils vraiment surpris?

Car enfin:

1940 ou 41, un homme dont personne ne dira qu'il était l'un des plus dangereux terroristes de ce temps — Gilbert Guisan, le regretté professeur à l'Université — réunit quelques-uns de ses élèves, des gymnasiens (j'en étais), à l'hôtel de la Paix, lieu fréquenté par le général Guisan beaucoup plus que par les membres du futur parti du travail, pour discuter de leur avenir, qui ne s'annonçait pas sous les meilleures couleurs. 1944: l'un de ces gymnasiens, Suisse et Français tout à la fois, gagne le maquis, participe à la libération de Pontarlier, etc. La chose s'ébruite.

1947 ou 48: ledit gymnasiens, devenu diplômé du Poly de Zurich, comparaît devant un tribunal militaire pour service à l'étranger et se voit reprocher des propos tenus en 1940 ou 41. Or, comme à l'époque personne ne pouvait deviner que 3 ou 4 ans plus tard, il allait se joindre à la Résistance, c'est donc qu'une *fiche* avait été établie au nom des dix ou douze adolescents qui étaient là — et du professeur Guisan, éditeur admirable de la correspondance de Ramuz!

Car enfin:

1953 ou 54, je ne me rappelle plus: André Bonnard comparaît devant le Tribunal fédéral accusé d'espionnage (!) — il sera condamné à une peine de trois semaines de prison avec sursis. Et l'honorariat lui sera refusé par le même pouvoir qui accorda jadis le titre de docteur *honoris causa* à Mussolini — comme on voit, Dieu n'est pas seul à savoir reconnaître les siens! Dans son dossier, outre le fait que certaines fiches le confondaient avec Bovard — René Bovard, le pacifiste bien connu, ancien directeur de *Suisse contemporaine* — et que l'avocat Nicolet était pris pour Nicolet, une fiche au nom d'Ernest Ansermet, suspect pour avoir dirigé une œuvre de Chostakovitch...

Vers le même temps, un mien oncle re-

cevait la visite d'un inspecteur de la Police fédérale: il avait rencontré un ressortissant soviétique — qu'avaient-ils dit? etc! Ils avaient parlé de coqueluche, de rougeole, de scarlatine, étant l'un et l'autre pédiatres!

L'ennui, c'est que je ne suis pas certain qu'on puisse entièrement se passer de fiches: pour ma part, j'aurais été content que les auteurs du *crime de Payerne* (Juif égorgé — voir le livre de Pilet) eussent été mieux surveillés.

L'ennui c'est aussi que les agents qui établissent ces fiches sont probablement médiocrement payés, et que la proportion d'imbéciles, parmi eux, ne semble pas nécessairement inférieure à celle

qu'on rencontre dans d'autres corps de métier — les enseignants, pourquoi pas, puisque j'en suis un. Mais ils sont plus dangereux.

L'ennui est enfin que la matière est délicate: une femme a été retrouvée, coupée en morceaux et cousue dans un sac — la police conclut très bien que cette dernière circonstance exclut toute idée de suicide!

Mais ailleurs, les choses sont moins claires: le 6 novembre 1989, Alvaro Baragiola, citoyen suisse, est condamné à la prison à perpétuité à Lugano, pour actes de terrorisme. De preuves, il n'y en a pas — seulement les témoignages de ceux que l'allemand appelle des *Kronzeugen*, des *repentis*, qui en échange de leurs aveux obtiennent une remise de peine. Un Groupement contre la justice d'exception (Lausanne) demande la révision du procès... ■

AGENDA CULTUREL

Scènes lausannoises

(y) Ah! Vous le dirai-je maman Helvétia? Certains aspects de la politique fédérale commencent à me lasser; me pèsent de plus en plus ces affaires de fiches et d'enquêtes de Kopp et de Jeanmaire, tout comme le spectacle de ministres plutôt désarmés et d'un gouvernement qui laisse son président de l'année (mal)traiter les difficiles dossiers de son département, que certains disent cruellement d'injustice et de police. Au plan cantonal, ce n'est guère plus stimulant: le monde politique sort fatigué d'une campagne pourtant peu acharnée — comme quoi une chiche dépense d'énergie coûte autant de forces qu'un engagement maximal, l'espoir de rendement en moins. Heureusement qu'il y a les villes: les électeurs zurichois ont primé le mérite et la cohérence et donné une solide majorité rose-verte, qui sera de toute manière emmenée par Ursula Koch. Et à Lausanne, où les élus s'exercent à jouer les cartes nouvellement distribuées, la vie culturelle se poursuit, animée par les principales institutions de la ville. J'ai envie de feuilleter ici l'agenda de la semaine passée.

Lundi. Théâtre de Beaulieu. L'Orchestre de Chambre de Lausanne accueille son futur maître, qui l'emporte déjà dans les cœurs: Jésus Lopez-Cobos, directeur artistique dès la saison prochaine, nous offre un concert de joie et de lumière. Un orchestre comme revenu à la vie, empli d'une allégresse et d'une ferveur qu'on ne lui a plus connues depuis longtemps. Jubilation commune avec un public d'abonnés ravis par la différence. Petite méditation sur les miracles que peut opérer le rayonnement d'une personnalité, qui sait partager la joie comme l'effort.

Mercredi. Opéra de Berlin. Première du Bédart Ballet Lausanne dans LE lieu nécessaire pour un spectacle-fleuve très inspiré, qui reprend la quadrilogie du Ring de Wagner, dûment abrégée. Restent plus de quatre heures superbes, vécues intensément par deux mille spectateurs totalement attentifs et subjugués. Les danseurs font une nouvelle démonstration, plus émouvante que jamais, de ce talent collectif qui leur permet de lire, de comprendre et de présenter la «partition» — non écrite, bien sûr — imaginée par le chorégraphe. Petite méditation sur le ballet comme spectacle total,

Histoire ancienne

(jd) *Die Weltwoche* rappelle fort opportunément (n° 9, 1^{er} mai) qu'en 1937 déjà le Ministère public fédéral avait défrayé la chronique. Pourtant le parlement n'avait pas cru bon d'intervenir, une attitude qui n'est probablement pas sans rapport avec la dérive de cette institution constatée aujourd'hui.

La presse apprend par une source anonyme l'existence d'une «communication de service» des PTT par laquelle le Ministère public exige de la poste la saisie de 49 publications — essentiellement des journaux de l'Espagne républicaine — et ce, à l'insu des abonnés.

La gauche est indignée mais également le rédacteur en chef des *Basler Nachrichten*, conseiller national libéral: «Intervenir dans le dos des expéditeurs et des abonnés, contrôler le courrier, ce sont des actions inadmissibles en Suisse, même pour des personnes de droite comme moi.»

Le scandale s'étend. Le Ministère public est soupçonné de procéder à des écoutes téléphoniques. Les PTT démentent mais finalement le Ministère public admet 25 cas d'écoute pour des motifs politiques. D'anciens procureurs protestent contre cette suspicion généralisée

c'est-à-dire à la fois fiction et réalité, et surtout sur le démiurge Béjart, qui avait prévu le déchirement du mur faisant fond de scène avant le 9 novembre de l'an dernier.

Vendredi. Cathédrale de Lausanne.

Le Musée historique vernit sa grande exposition sur la Maison de Savoie en Pays de Vaud. C'est l'occasion d'une belle réécriture — plus véridique — de l'histoire de ce pays, dont la vie soumise et doucement prospère n'a pas commencé en 1536. Sous l'égide des Groupements Patronaux Vaudois, les fédéralistes ont bien récupéré l'opération, qui a donné à plusieurs d'entre eux le petit frisson inspiré par la fréquentation des grandes familles et, ô délices, de leurs altesses royales rassemblées en la Cathédrale. Petite méditation sur la fragilité persistante de la démocratie, qui fonde les institutions bien avant de passer dans tous les cœurs.

Samedi. Théâtre de Vidy.

Le metteur en scène vaudois, et méconnu sur place, Benno Besson présente une pièce peu jouée de Victor Hugo, intitulée *Mille francs de récompense*. De l'action à discrétion, comme dans un feuilleton à rebondissements traitée sur le mode pas trop mélo, mais résolument au premier degré. Les spectateurs traduisent au fur et à mesure, et rient, pour ne pas avoir à pleurer, des parallèles à tirer avec l'actualité. Même si elle se dit «nouvelle», la pauvreté reste triste et scandaleuse; et, même si elle n'a jamais été épouse, la

«veuve» et son «orpheline» de fille ont droit à la justice. Ainsi parle Victor Hugo, dont la voix gronde encore très fort. Petite méditation sur le rôle de l'artiste dans la société, être de liberté exigeante et contagieuse, personnage nécessaire et nourricier, comme le paysan.

Dimanche. Re-Beaulieu.

Invité par le TML-Opéra, Antonio Gades, 54 ans et toute sa forme, emmène une troupe d'une vingtaine de chanteurs-chanteuses et danseurs-danseuses, accompagnés par trois guitaristes. Pas de vedette dans ce *fuego*, inspiré par l'*Amour Sorcier* de Manuel de Falla, mais un ensemble où chacun-e prend tour à tour, et parfois pour quelques mesures seulement, le devant de la scène. Une sorte de *jam-session* folklorique, superbement au point, tonique et fascinante dans son authenticité. Spectacle de beauté et de fierté, d'où l'on sort comme redressé intérieurement. Petite méditation sur la force de l'identité culturelle assumée, et sur celle du désir, que les danseurs espagnols expriment par les trépiglements et les mouvements de bras, dans une approche jamais aboutie et, de ce fait même, toujours plus indispensable.

Le point commun entre tous ceux qui m'ont ainsi offert ces profondes «respirations» dans la semaine? Le travail, qu'ils aiment tous par dessus tout, cela se sent bien, et qu'ils font (faire) avec un engagement sans relâche. C'est aussi cela, la constante bataille de l'énergie — plus belle que toutes les campagnes électorales, même victorieuses. ■

qui, étrangement, ne s'applique qu'à la gauche. Ainsi le socialiste chrétien Leonhard Ragaz apprend que la police fédérale s'intéresse à la correspondance qu'il entretient avec des opposants italiens et allemands.

La commission de gestion du Conseil national examine l'affaire; elle n'est pas satisfaite du rapport du Conseil fédéral et désire poursuivre son travail. Mais le gouvernement ne lui facilite pas la tâche: les fonctionnaires ne sont pas déliés du secret de fonction et les magistrats auditionnés restent vagues et imprécis dans leurs réponses. Malgré ces lacunes, la majorité des députés accepte sans réserve le rapport de gestion du Conseil fédéral et refuse la création d'une commission d'enquête extraordinaire. ■

Cachotteries bernoises

L'indemnité de 40'000 francs versée par le Ministère public de la Confédération à la police de la ville de Berne et qui n'était pas inscrite dans les comptes a fait l'objet de critiques au Conseil de ville.

L'argent a permis de faire des acquisitions qui n'ont pas été traitées par l'autorité compétente.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Wolf Linder (wl)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: Jeanlouis Cornuz

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 Téléfax: 021 312 80 40

Boîte aux lettres Vidéotex: 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet, Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

Simplicité, économie et culture

(jg) Les modes passent... Il est loin le temps où l'étudiant en sociologie avec sa pipe, son écharpe et ses discours commençant invariablement par «Au niveau de...» était la figure emblématique de la jeunesse turbulente et contestataire. Malgré le désintérêt des médias, les sociologues ont continué vaillamment leur entreprise de déchiffrement de la société. Comme dans toutes les disciplines universitaires, ils se sont spécialisés, chacun fouillant et fouissant un petit domaine bien délimité.

Michel Crozier est l'homme de la sociologie des organisations: de l'étude minutieuse des interactions entre les individus, les acteurs comme on dit dans le jargon, qui doivent travailler et coopérer ensemble. Voilà un homme qui, pendant fort longtemps, souffrit d'un triple handicap dans le petit monde universitaire français. Il fut professeur à Harvard avant de l'être en France par dérogation, car il n'avait pas les diplômes nécessaires... Il s'opposa ensuite vivement au mouvement de Mai 68, contrairement à tous ses collègues sociologues, et lorsqu'il aurait pu suivre Raymond Barre dans les allées du pouvoir, il préféra ne pas aliéner son indépendance d'universitaire.

Son dernier livre, *L'Entreprise à l'écoute*, est comme d'habitude plutôt dérangeant; le titre est banal et le langage parfois un peu trop hexagonal. Mais les propos s'appliquent fort bien à nombre d'organisations et d'entreprises helvétiques. En s'appuyant sur des enquêtes récentes, il dégage trois principes qu'il conviendrait d'appliquer aux grandes structures administratives et professionnelles.

Tout d'abord le principe de simplicité. Pour Crozier, «la meilleure réponse à la complexité des rapports humains, c'est la simplicité de l'organisation». Foin des organigrammes, des cahiers des charges et des hiérarchies. Le meilleur instrument d'intégration, c'est l'esprit humain. Pour l'auteur, les structures et les procédures ne font que transformer la complexité en complication. Il faut que les êtres humains disposent de suffi-

samment d'espace pour trouver des solutions aux problèmes, en changer éventuellement les termes et s'organiser en conséquence. Pour en arriver à la simplicité dans l'organisation, il faut investir considérablement dans la formation. C'est pourquoi Crozier propose le mot d'ordre suivant: «*Professionnalisez les hommes au lieu de sophistication des structures et des procédures.*»

Cela ne signifie pas qu'il faille renoncer à toute administration ou à toute hiérarchie, mais qu'il faut au contraire entamer un grand effort de réflexion pour découvrir quels sont les points où l'on peut simplifier et dé-hiérarchiser.

Le second principe, qui est un peu un corollaire du premier, est celui d'*autonomie*. La force d'une organisation est basée sur le métier, le savoir-faire de ses membres. Ils ne peuvent développer leurs connaissances que s'ils disposent d'une autonomie réelle, afin de s'adapter aux besoins des clients et d'être capables d'innover, même contre leur direction. Ce principe d'autonomie n'a rien de nouveau, mais la formulation qu'en donne Crozier est intéressante. Si les individus ou les groupes sont autonomes, ils devront sans cesse négocier et les «coûts des transactions», comme disent les économistes, seront très élevés. Tout l'effort des grandes bureaucraties vise à éliminer ces coûts par une production de normes et de règlements qui suscitent eux-mêmes un «coût d'intégration». Il advient aujourd'hui que ces coûts deviennent trop élevés par rapport aux coûts de transaction. En langage de tous les jours, il vaut mieux accepter que les individus bavardent pour trouver ce qu'ils doivent faire plutôt que tenter de leur imposer une règle à appliquer.

Le troisième principe est celui de la *culture*, au sens ethnologique du terme. Si la hiérarchie est amincie et si les individus sont autonomes, c'est le partage de normes et de manières d'être communes qui crée le lien et qui favorise l'intégration. Cette partie du livre est un peu plus faible. Crozier explique bien qu'il ne s'agit pas de revenir à l'esprit-maison

ou à l'attachement à l'entreprise, auquel une enquête récente montre que les Suisses sont particulièrement allergiques. Il s'agirait, si nous avons bien lu, de comprendre comment la culture d'une entreprise peut servir de tremplin vers la simplicité et l'autonomie. Si l'auteur n'est pas toujours très clair dans cette réflexion, il précise que la seule voie possible n'est pas dans une bonne parole transmise par la direction, mais dans la capacité d'écoute des cadres supérieurs.

Si la diminution des niveaux hiérarchiques est à l'ordre du jour dans beaucoup d'entreprises, les idées de Michel Crozier restent très iconoclastes aux yeux de nombreux patrons, surtout lorsqu'il affirme qu'il faut... supprimer les services du personnel. Et comme il ne se considère pas comme un homme de gauche, difficile de l'évacuer d'un revers de manche; le type même de l'intellectuel poil-à-gratter dont on ne sait que faire! ■

Michel Crozier, *L'Entreprise à l'écoute*, Interéditions, Paris, 1989.

EN BREF

Rudolf Friedrich, conseiller fédéral pendant quelques années, se déchaine contre le parti socialiste. Non seulement il a publié un article dans le périodique conservateur *Schweizerzeit*, mais il a même écrit une lettre de lecteur à l'hebdomadaire gratuit *Berner Bär*, le tout accompagné d'une copie de l'original de la lettre du PSS écrite en Roumanie à l'occasion du dernier congrès du parti de Căeusescu. A propos, quel canal a suivi cet original pour être copié et transmis en Suisse?

Né en 1910, ouvrier, Max Wullschlegler a passé de l'extrême-gauche communiste à la dissidence socialiste du DSP bâlois avec entre deux un militantisme socialiste qui l'amena au Conseil d'Etat bâlois de 1956 à 1976. Il vient de publier ses souvenirs dans une brochure qui fait suite à un exposé de sa vie donné à un séminaire à l'Ecole polytechnique fédérale. C'est un témoignage sérieux sur une époque mouvementée.